

Compte-rendu
Des délibérations de la Commune de Mulsans
Séance du mardi 14 mars 2017

Présents : M. GERBERON Janick, M. LESOURD Patrick, M. BOUILLON Paul, Mme MIDAVAINÉ Virginie, Mme PIGEON Karine, M. GUILLARD Michaël, Mme COURTIN Sandrine, M. CABO Alexandre, M. CABO Mickaël

Excusés : M. ARNOUX Jean Pierre, Mme YVON Anne-Laure,

Pouvoirs : MME YVON Anne-Laure donne pouvoir à Mme PIGEON Karine
M. ARNOUX Jean Pierre donne pouvoir à M. GUILLARD Michaël

Secrétaire de séance : Mme MIDAVAINÉ Virginie

Approbation par le Conseil Municipal du compte-rendu de séance en date du 15 février 2017

Objet de la délibération : Achat d'un défibrillateur

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le devis de POUSSIN MEDICAL pour l'achat d'un défibrillateur automatique SAVER ONE garantie 6 ans d'un montant total de 1 590 € H.T se décomposant comme suit :

- Défibrillateur automatique 1 085,50 €
- Sacoche de protection 100,00 €
- Signalétique site équipe défibrillateur 14,16 €
- Armoire extérieure AVIA220 avec alarme +
Ventilation chaud froid.....504,50 €
- Forfait annuel maintenance D.E.A. + SAV en pas de panne
Et/ou utilisation valable pour la 2^{ème} année.....150,00 €
- Prêt d'un défibrillateur en cas de panne
- Prêt d'un défibrillateur de formation pour la formation du public.

Il sera placé dans la cour de la salle des fêtes.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant total de 1 590,00 € HT et toute pièce relative à la présente décision.

Ouverture de crédit en section d'investissement budget commune 2017

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits en section investissement pour l'exercice 2017 afin de pouvoir payer les factures avant le vote du budget.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le maire à mandater les dépenses en section investissement.

Transports scolaires

Le Conseil Départemental nous a transmis comme chaque année l'état de recouvrement des dépenses de transport scolaire. 95 % de la dépense totale est prise en charge par le Conseil Départemental, il nous appartient de déterminer qui prend en charge les 5 % restants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix pour et 1 voix contre se prononce pour que les usagers prennent en charge les 5 %.

Subventions 2017

Monsieur le maire invite le conseil municipal à bien vouloir définir le montant des sommes à allouer pour l'année 2016 aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

Amicale des sapeurs pompiers sportive touristique	420 €
ASSAD Mer	50 €
Association des maires	16 €
Association des jeunes pompiers d'Oucques	50 €
Association famille rurale Villerbon	50 €
ADMR	50 €
Association des secrétaires de mairie	20 €
Carabiniers Mavois	50 €
Conciliateur de justice	50 €
Echo sportif tennis de table	100 €
Famille rurale garderie Villexanton	150 €
Harmonie La Chapelle	100 €
Séniors de Mulsans	100 €
Souvenir Français	40 €
Centre de formation des apprentis de Loir-et-Cher	120 €
Soit un total de	1 366 €

Objet de la délibération : Réfection de la voie communale n°2 de Mulsans à Suèvres

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau devis en date du 10 mars 2017 de l'entreprise TAE d'un montant 29 532,85 € HT concernant la réfection de la voie communale n°2 de Mulsans à Suèvres.

L'abandon du terrassement de fossés sur les deux rives du premier devis, nécessite un reprofilage de la voirie plus coûteux.

Monsieur le Maire propose de demander la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) auprès du Conseil Départemental.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise TAE pour un montant de 29 532,85 € HT et autorise Monsieur le Maire à solliciter la DSR auprès du Conseil Départemental.

Objet de la délibération : Aménagement du carrefour Route de Blois, rues des Claires et rue des Carrières, levée topographique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un lever topographique afin de valider le projet du rond point.

Ce devis d'un montant de 1 640,00 € HT est à rattacher à la délibération 2016-042 du 8 novembre 2016 désignant le bureau d'études Wagner.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de rattacher la présente délibération à la délibération 2016-042 du 8 novembre 2016.

Autorise Monsieur le Maire à signer le présent devis d'un montant de 1 640,00 € HT

Organisation et planning des Elections présidentielles

Les élections présidentielles se dérouleront dans la salle du Conseil Municipal

1^{er} tour le dimanche 23 avril

De 8 h 30 à 10 h 30 : Alexandre CABO, Jean Pierre ARNOUX, Mickaël CABO

De 10 h 30 à 13 h 00 : Michaël GUILLARD, Karine PIGEON, Sandrine COURTIN

De 13 h 00 à 15 h 30 : Virginie MIDAVAIN, Anne Laure YVON, Patrick LESOURD

De 15 h 30 à 18 h 00 : Janick GERBERON, Paul BOUILLON, Michelle TESSIER

2^{ème} tour le dimanche 7 mai

De 8 h 30 à 10 h 30 : Paul BOUILLON, Jean Pierre ARNOUX, Janick GERBERON

De 10 h 30 à 13 h 00 : Michaël GUILLARD, Karine PIGEON, Sandrine COURTIN

De 13 h 00 à 15 h 30 : Virginie MIDAVAIN, Anne Laure YVON, Patrick LESOURD

De 15 h 30 à 18 h 00 : Alexandre CABO, Mickaël CABO, Michelle TESSIER

Organisation et préparation de la fête de la Sainte Anne

Le conseil municipal décide de se réunir le 18 avril 2017 à 19 h 00 et demande que les associations soient présentes.

La Maire

La secrétaire

Janick GERBERON

Virginie MIDAVAINÉ

Les membres du Conseil Municipal

Paul BOUILLON

Patrick LESOURD

Michaël GUILLARD

Alexandre CABO

Mickaël CABO

Sandrine COURTIN

Karine PIGEON